

Marcq en Baroeul, le 20 Mars 2014

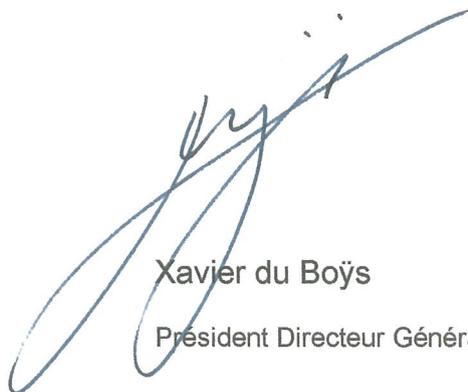
Période couverte par votre Communication sur le progrès (COP) :
du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

À nos parties prenantes :

Je suis heureux de confirmer que la S.A. Kiloutou réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies touchant les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur le progrès, nous décrivons nos actions visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos opérations quotidiennes. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication principaux.

Meilleures salutations.



Xavier du Boÿs

Président Directeur Général

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
5. L'abolition effective du travail des enfants;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Évaluation, politique et objectifs

Nous inscrivons notre démarche dans le cadre du principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

En cette période de crise économique, l'accès à l'emploi est d'autant moins évident pour les jeunes sans formation solide. De son côté Kiloutou peine à recruter certains profils. En effet, aucune école ne prépare au métier bien spécifique de la location de matériels. De plus, peu de jeunes s'orientent vers le métier de technicien de maintenance.

Face à cette pénurie, le groupe Kiloutou a donc choisi de se lancer le défi de former ses futurs collaborateurs en créant **une école qualifiante**.

Mise en œuvre

Kiloutou travaille en étroite collaboration avec un lycée spécialisé dans les métiers techniques : l'Institut St Louis d'Armentières.

L'institut met à disposition un professeur qualifié et une expertise technique et pédagogique, et Kiloutou met à disposition son matériel, ses ateliers de formation, ses formateurs internes et propose à chaque jeune un lieu d'alternance, un tuteur ... et un poste en CDI à la sortie.

Le dispositif permet d'acquérir un titre professionnel de niveau 4, soit un équivalent Bac Pro (technicien en maintenance d'engins de chantier et de manutention). Le cursus comprend plus de 700 heures de formation en salle et environ 1000 heures sur le terrain avec un tuteur.

La formation est délivrée essentiellement par un professeur de l'Institut ayant une forte expérience des milieux techniques et des formateurs vacataires techniques propres à Kiloutou.

Tous les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des jeunes seront intégralement pris en charge par le Groupe Kiloutou. A la fin de leur formation, les jeunes seront placés en CDI sur leur lieu d'apprentissage.

Nous avons fait le choix d'être très ouverts sur les profils des candidats, dès lors qu'ils veulent apprendre un métier et s'intégrer au sein de l'entreprise Kiloutou.

Nos chefs de projet formation et recrutement ont travaillé sur les différents bassins d'emploi avec les missions locales et des partenaires associatifs tels que l'Ecole de la 2ème Chance ou FACE, pour orienter des jeunes en repositionnement professionnel vers notre formation.

Mesure des résultats

L'école qualifiante a ouvert ses portes le 14 octobre 2013 avec une première promotion destinée à onze jeunes vivants au nord de Paris (le Nord-Pas-De-Calais, la Somme, la Champagne et le département du Val d'Oise). Chaque jeune travaillera dans sa zone d'origine ainsi, un jeune rémois réalisera son alternance et sera embauché à Reims.

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Évaluation, politique et objectifs

Nous inscrivons notre démarche dans le cadre du principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Le groupe KILOUTOU figure parmi les leaders de la location en Europe. Cette réussite repose largement sur l'intégrité et la conduite professionnelle de l'ensemble des équipiers qui composent le Groupe.

C'est pour formaliser ces valeurs que **la Charte de déontologie** a repris les grands principes et le cadre général dans lequel doit s'inscrire l'ensemble des activités exercées par les femmes et les hommes du Groupe.

Ces dernières années, le Groupe KILOUTOU et le monde environnant ont subi d'importantes mutations, notamment avec le développement de droits nouveaux et la recherche d'une sécurité financière accrue.

Nous avons souhaité que la Charte de Déontologie soit écrite non seulement pour rendre compte de ces évolutions et répondre ainsi à de nouvelles exigences dans l'exercice de nos activités, mais aussi pour mettre en exergue certains principes d'action qui, bien qu'ils n'y fussent pas mentionnés expressément, n'en étaient pas moins appliqués de longue date par les équipiers du Groupe.

L'objet de cette Charte est donc d'explicitier l'ensemble de ces principes d'actions qui découlent directement des valeurs sur lesquelles notre Groupe a forgé sa légitimité et sa réputation : la confiance en l'homme, l'esprit d'équipe, l'excellence, la loyauté et l'indépendance.

Mise en oeuvre

Cette Charte de déontologie s'adresse à l'ensemble des équipiers du Groupe KILOUTOU sans distinction hiérarchique mais aussi aux personnes travaillant indirectement pour le compte du Groupe (intérimaire, freelance, sous-traitant, etc.)

La Charte de déontologie traite des points suivants :

1 – Relation du Groupe avec les équipiers

Condition de travail, hygiène et sécurité

Formation, promotion, équité

Droits fondamentaux, discrimination, harcèlement

Respect de la vie privée

Respect de la confidentialité et transaction sur les instruments financiers

2 – Relation avec les partenaires, les concurrents

Respect de la loyauté, des pratiques commerciales et de la libre concurrence

Conflits d'intérêts

Cadeaux et autres avantages

Contribution Politique

Charte de déontologie

3 – Relation avec la Clientèle

Interdiction de voler ou détourner

Confidentialité des informations clients

4 – Relation avec le groupe

Respect des consignes de sécurité et de sûreté

Respect des Politiques, règles et procédures commerciales, comptables, financières, RH, informatiques, techniques, logistiques

5 – Relations avec les actionnaires

Transparence de l'information financière

Mesure des résultats

L'équipe Audit Interne et Sûreté est garante du respect de la charte pour l'ensemble des équipiers de Kiloutou.

Deux missions principales :

1. Gestion des alertes :

- Vérifications et enquêtes suite à des demandes internes d'interventions (suspicion de vol, ...)

- Des alertes issues de son outil informatique Novasecur qui signale des événements suspects

- Annulations de contrat

- Factures à 0

- Avoirs

- Remise en banque ...

- Manquants à l'inventaire...

2. Audits de contrôle interne

Quelques chiffres pour l'année 2013 :

- un total de 34 Audits Internes et Sureté
- lancement d'une campagne de formation auprès des régions sur les procédures en matière de gestion des risques
- 14 sanctions pour Fraude
- 19 Mises à pieds pour non-respect des procédures